



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

ENTRETIEN GÉNÉRAL ET SERVICE À LA CLIENTÈLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL

La Ville de Saint-Pascal demande des soumissions, par voie d'appel d'offres public, pour l'entretien général et le service à la clientèle du centre socioculturel situé au 470, rue Notre-Dame, pour une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2027 inclusivement.

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie du devis et de la formule de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) accessible à l'adresse Internet suivante www.seao.gouv.qc.ca en payant les coûts prévus. **Les documents seront disponibles à compter du mercredi 22 janvier 2025.**

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Les soumissions doivent être faites sur la formule et le bordereau de soumission fournis avec le devis et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission correspondant à un montant équivalent à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables. Cette garantie de soumission doit être sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Saint-Pascal ou sous forme de cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville par une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 465, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, **jusqu'à 10 h**, heure en vigueur localement, le **mercredi 19 février 2025** pour être ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission – Entretien général et service à la clientèle du centre socioculturel** ».

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Saint-Pascal, le 15 janvier 2025.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA